

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

LA BARRIÈRE SLAVE

Nous sommes heureux de publier un nouvel article de notre éminent collaborateur D.-A. F. On verra, par la lecture des intéressantes lignes qui suivent, combien le rôle de la Conférence de la Paix est difficile. Il ne sera pas trop de toute l'autorité de Wilson, de Clemenceau, de Lloyd George pour réprimer les ambitions exagérées de certains peuples...

Au moment où les négociations pour la paix vont s'ouvrir, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'Europe Centrale pour compléter ce que nous avons déjà dit sur les peuples des Balkans.

I. — La ceinture de sûreté

Tant que le trisme a subsisté, la politique des nations occidentales était très claire : Elle consistait à serrer le bloc germano-hongrois entre deux groupes puissants : la Russie à l'Est, les nations latines et l'Angleterre à l'Ouest. La Roumanie, la Serbie et la Grèce étaient opposées à la Bulgarie et à la Turquie. On sait que cette construction a été démolie par la coalition germanique qui, profitant de sa position centrale, de la mobilité de ses forces et de la trahison du roi Constantin, a successivement accablé la Serbie, la Roumanie et la Russie. D'ailleurs notre politique d'alliance avec les Russes nous empêchait de rendre aux petites nations slaves ou latines autant de services que nous l'aurions désiré. La Russie se disait la protectrice du slavisme, mais cette protection tendait à devenir une sorte de protectorat. Tout ce que nous pouvions faire pour les Polonais par exemple, c'était de stipuler pour eux une large autonomie. D'autre part les ambitions de la Russie sur Constantinople nous empêchaient nécessairement les Grecs et les Bulgares et refroidissaient les Russes.

La chute et la défection de l'Empire Russe ont libéré les petites nations et nous ont déliés de nos engagements. Dès lors la politique de l'Entente était tout indiquée : Elle consistait à constituer une ceinture d'Etats capables d'arrêter la poussée germanique vers l'Est et vers le Sud-Est. Reconstitution de la Pologne, création de l'Etat Tchéco-Slovaque, création de l'Etat Yougo-Slave. Chacun de ces Etats, ayant repris à l'Allemagne ou à l'Autriche-Hongrie ce qu'elles avaient volé, devait être naturellement intéressé à conserver son bien et à surveiller les Boches. Pour que la ceinture soit complète, il fallait que la Pologne eût des frontières communes avec l'Etat Tchèque, l'Etat Roumain avec les Yougo-Slaves. Il n'y a pas de difficultés sérieuses pour les frontières de la Roumanie et de la Yougo-Slavie. Quelques territoires sont contestés ; mais l'accord se fera. Il y en a de sérieuses pour la Bohême. L'état déjà dit que le quadrilatère de la Bohême a été envahi au 17^e siècle par la colonisation allemande et que les Allemands sont en majorité dans la zone montagneuse et minière de l'Erz Gebirge, ainsi que dans la vallée de l'Eger, affluent de gauche de l'Elbe supérieur. Nos bons socialistes bolcheviques en profitent pour proclamer le droit de ces immigrés de s'unir à la patrie allemande. A ce compte, il faudrait reconnaître aux Espagnols qui forment des colonies de travailleurs dans certains coins du Sud-Ouest ou du Midi ou aux Italiens qui formaient la majorité de la population dans le bassin de Briei le droit de s'annexer à l'Espagne et à l'Italie avec le pays qu'ils habitent ! La Bohême et le Moravie forment une entité géographique et ethnographique. Les immigrés allemands resteront Boches, s'ils le veulent, mais ils seront regardés comme des étrangers dans le pays, tout comme les Boches immigrés en Alsace et en Lorraine resteront des étrangers. Pour la même raison les Wendes, de race Tchèque, qui habitent sur la Sprée supérieure, dans l'ancienne Lusace, formeront un îlot ethnographique en pays boche, mais seront considérés comme des étrangers établis en terre allemande.

Il n'y a aucune contestation pour les frontières de la Pologne et de l'Etat Tchéco-Slovaque. Mais il y en a pour celles de la Pologne et de la Lithuanie, pour celles de la Pologne et de la Russie blanche, de la Pologne et de la Petite Russie (Ukraine). La ville de Lemberg a été disputée par les Ruthènes et les Polonais et le sort de la moitié orientale de la Galicie n'est pas encore déterminé. Les Russes, lors de leurs invasions de 1915 et de 1916, avaient persécuté la population Polonoise. Les Ruthènes ou Ukrainiens continuent.

Quant à la Yougo-Slavie, la seule grosse difficulté qu'elle aura sera du côté de l'Italie. Ici la situation est très simple : Les Italiens revendiquaient l'héritage de Venise ; et le traité de Londres (1915), conclu avec l'Angleterre et la France le leur assurait. L'accord existait malgré la convention Yougo-Slave de Corfou (1916). Mais après le désastre de Caporetto, les Italiens avaient senti la nécessité de s'entendre avec les Yougo-Slaves, pour affaiblir

l'Autriche-Hongrie ; ils avaient diminué leurs prétentions et étaient arrivés à conclure un accord à Rome avec M. Trumbitch (1918). Après la victoire de la Piave, ils ont manifesté le désir de rompre le pacte de Rome et de réclamer de nouveau la Dalmatie et la plupart des ports de la côte Illyrienne. Ils se répandaient en récriminations contre nous, parce que nous voudrions ménager un compromis entre eux et les Yougo-Slaves. L'impérialisme de MM. Sonnino et Salandra a même paru si excessif à quelques-uns que le socialiste patriote Bissolati a quitté le ministère Orlando. Pour celui qui sait lire entre les lignes, le discours de M. Wilson à Rome renferme une invitation très nette à un accord amical avec les Yougo-Slaves.

II. — Tyrol et Autriche

Cette ceinture de peuples Slaves est interrompue juste au milieu par une double masse ethnographique d'Autrichiens et de Magyars ou Hongrois. Pour les Magyars, la solution n'est pas douteuse. Isolés par leur langue et leurs habitudes, ils forment un état isolé de 10 millions d'habitants. Pour l'Autriche, la question se complique. Les terres d'Autriche comprennent la Haute et la Basse Autriche, la Styrie et le Tyrol. De ces 4 provinces, les 3 premières forment un tout assez homogène. Mais le Tyrol, peuple de paysans catholiques, refuse nettement de s'agglomérer à l'Etat socialiste de Vienne. D'autre part, il est menacé au sud par les ambitions Italiennes. Le Tyrol comprend 3 grandes vallées, celle de l'Inn, celle de la Drave supérieure et la double vallée de l'Adige et de l'Eisach (une des 2 branches maîtresses de l'Adige). Les Italiens réclament toute la vallée de l'Adige jusqu'au col du Brenner et à la ligne de partage des eaux. Or il est incontestable que jamais les habitants de ces deux vallées, jusqu'à Botzen et même au-delà, n'ont parlé italien ; ils ont été de tout temps les ennemis des Italiens. Si l'Italie, au lieu de se contenter du Trentin, annexait aussi la haute vallée de l'Adige et celle de l'Eisach, elle commettrait la même faute que l'Allemagne en 1871, et elle pousserait le reste du Tyrol à s'annexer à la grande Confédération germanique.

Quant à l'Autriche, il y a deux courants d'opinion très différents dans le pays. Les Pangermanistes réclament l'incorporation à la Confédération germanique ou l'union avec la Bavière. Les autres rêvent d'une Confédération danubienne qui comprendrait l'Etat Tchèque-Slovaque, la Hongrie, l'Autriche et le Tyrol. Ce serait la reconstitution de l'Autriche-Hongrie sans les Habsbourg, et sous une forme amoindrie. De ce qui a été déclaré à la tribune de la Chambre M. Pichon, et de ce qu'on peut déduire dans les nouvelles souvent contradictoires qui nous arrivent d'Innsbruck, de Prague, de Budapest, de Vienne et même de Zurich, on peut conclure que c'est la solution à laquelle on s'arrêtera.

III. — La manœuvre germanique. L'accord des Boches et des Bolcheviks.

Ce serait mal connaître les Boches que de s'imaginer qu'ils vont se laisser ainsi museler. Leurs hommes d'Etat rêvaient souvent : « Même si nous sommes vaincus, nous serons vainqueurs. » Cela voulait dire tout simplement que, si la victoire devait leur donner l'Empire du Monde, la défaite, en ruinant l'Autriche-Hongrie, devait réunir à la grande patrie allemande les pays de langue germanique de la monarchie austro-hongroise. Depuis l'armistice, les gouvernements Boches et la presse Boche ne cessent d'appeler aux armes tous les peuples de langue allemande, notamment les Autrichiens, les Tyroliens et les Allemands de la Bohême. Seulement, tandis que l'impérialisme allemand prenait jadis la forme monarchique, il prend aujourd'hui la forme socialiste. Nationalisme et socialisme sont intimement unis en Allemagne, en vue de la constitution d'une vaste Confédération germanique.

A l'extérieur, le socialisme travaille également en faveur des Allemands contre les alliés. Pour empêcher la ceinture de nations Slaves de se constituer, le gouvernement de Berlin appelle les Bolcheviks au secours et suscite des troubles. A Varsovie, les socialistes Polonais, groupés autour du général Pilsudski, semblent être assez mal disposés pour l'Entente en général et pour la France en particulier. Ils se montrent fort tièdes, lorsqu'on leur parle de rendre à la Pologne la Posnanie, que lui vola Frédéric II en 1773. Il y a d'ailleurs des tiraillements entre le gouvernement de Varsovie et le gouvernement polonois qui réside à Paris.

En même temps l'armée des Bolcheviks envahit la Lithuanie et les provinces Baltiques. Quand on parle d'armée des Bolcheviks, il faut s'entendre : Cette armée est formée surtout de prisonniers Boches ou Hongrois, pourvus de canons, de fusils et de mitrailleuses Boches, conduits par des officiers Boches, et renforcés de bandes d'ouvriers, de matelots Russes et Lettons, alléchés par l'espoir du pillage et d'une haute paie.

Quant à l'Ukraine, il n'y a pas besoin de l'exciter contre la Pologne : Les Ruthènes sont assez mal disposés pour les Polonais.

Ainsi l'Allemagne reprend à l'égard de la Pologne la vieille politique de Frédéric II : Elle s'entendait alors avec la Russie pour démentir ce malheureux pays ; aujourd'hui elle s'entend avec les Bolcheviks Russes pour empêcher la reconstitution de l'unité Polonoise. Cette politique est très dangereuse pour nous. Elle ne tend à rien de moins qu'à un renversement des alliances. Les représentants des divers partis de la Russie qui viennent à Paris se montrent eux-mêmes très mal disposés envers les petits peuples émancipés. Ils se plaignent que la Russie paie les frais de la guerre. Ils consentent à grand peine à l'indépendance de la Pologne. Ils protestent contre l'union de la Bessarabie avec la Roumanie ; ils revendiquent non seulement les provinces Baltiques et la Lithuanie, mais même la Finlande. Ils n'ont rien oublié ni rien appris.

C'est le jeu de l'Allemagne de profiter de ces dispositions. Elle essaie de contrarier notre œuvre en armant les Bolcheviks. Elle jette les fondements d'une alliance future avec la Russie, dirigée contre les nations Slaves émancipées. On voit que le problème à résoudre par les Alliés est hérissé de difficultés.

D.-A. F.

LES ÉVÉNEMENTS

Avant la Conférence. Une entente préliminaire. Le point capital : La France « sentimentale de la Civilisation » doit être à l'abri de toute agression nouvelle. — Le moyen : Le Rhin comme frontière ! — Les événements d'Allemagne et le Bolchevisme. — Le couplet sur la politique.

Les plénipotentiaires des nations belgères arrivent à Paris. Nous sommes à la veille de la Conférence, ...non de la solution !

Un de nos grands confrères a calculé qu'il y aurait bien près de vingt mille personnes mobilisées chez nous pour cette Conférence de la paix. Chaque nation amène une véritable administration de secrétaires, de scribes, de télégraphistes, de spécialistes de toutes sortes. L'Angleterre ne construit-elle pas, chez nous, une imprimerie spéciale pour l'impression de ses Notes et Rapports ?

C'est que le conflit à solutionner est sans précédent. La carte du monde est à remanier et le monde tient à dire son mot dans le règlement qui intéressera tout l'univers. Il se préoccupe surtout d'arriver à une paix durable. La première condition est de veiller à ce qu'aucune puissance ne soit lésée dans ses droits, sous peine de semer les germes d'une guerre nouvelle. « Les nations qui ont combattu pour la liberté, dit le Temps, doivent être mises en mesure de préserver l'idéal qu'elles ont fait triompher. Les nations qui ont fait acte d'agression doivent être mises dans l'impossibilité de recommencer et dans la nécessité de se corriger — ce qui ne sera pas l'affaire d'un jour. »

Pour atteindre ce but, pour mettre tout le monde d'accord, des discussions abondantes sont nécessaires. Il faut donc nous armer de patience, la signature de la paix n'est pas pour demain !

Au préalable, d'ailleurs, les principaux intéressés : France, Angleterre, Etats-Unis, Italie et Japon, vont s'entendre sur les conditions essentielles à imposer aux Centraux. Ces conditions qui formeront le cadre de la Paix future constitueront les préliminaires de la paix. Ce point peut être acquis assez rapidement. De ce jour la partie sera jouée. L'Allemagne ayant signé ces préliminaires sera enfermée dans des limites dont aucune discussion ne lui permettra de sortir. La vie normale pourra dès lors reprendre assez vite et c'est l'essentiel pour les peuples qui aspirent à la résurrection économique.

Mais quelles que soient les décisions prises, un point capital doit guider tous les délégués. La France reste la sentinelle de la Civilisation. Elle a sauvé le monde par son admirable résistance, le monde lui doit de la mettre désormais à l'abri de toute tentative criminelle. C'est pourquoi notre confrère peut conclure avec infiniment de raison :

« Impérialisme pangermaniste ou impérialisme bolcheviste, tout ce qui menacera la Ligue des nations va menacer la France d'abord. Si l'on veut que la Ligue tienne, il faut s'arranger pour que la France puisse tenir. Autrement, tout l'ordre nouveau du monde serait construit en porte-à-faux, et l'on n'aurait pas écarté les dangers de bouleversement. »

gne ayant retrouvé ses forces, les ayant accrues par la germanisation des provinces russes, renouvelait son agression brutale ? C'est un point qui doit, avant tous les autres, retenir l'attention des plénipotentiaires. La question préoccupe tous les patriotes. M. Engeland député du Calvados, dans l'Echo de Paris, M. l'abbé Weterlé député de l'Alsace, dans les Annales, résumant admirablement la question.

Tous les traités imposés à la France ont eu pour but de donner à notre pays une frontière de vaincus, c'est-à-dire une frontière ouverte à l'invasion. En reprenant l'Alsace et la Lorraine nous annulons le traité de 1871, mais nous laissons subsister les désavantages du traité de 1815 qui permet toute agression contre la France.

La solution consisterait à porter les frontières de notre pays jusqu'au Rhin. Mais aussitôt, le français respectueux du droit... et oublié de l'histoire, redoute une annexion qui paraît aller à l'encontre des principes américains et compromettre l'avenir. Pourtant, cette annexion aurait lieu simplement au détriment de la Prusse qui, depuis deux siècles, ne doit ses agrandissements qu'à la spoliation des Etats voisins. De sorte qu'en nous refusant à examiner cette question de l'annexion de la rive gauche du Rhin, nous sanctionnons tous les attentats criminels de la Prusse. Etrange logique ! Nos scrupules sont exagérés. Tous ces territoires ont appartenu à la France avant de faire partie de la Prusse. « Charlemagne, dit Weterlé, qui ne fut pas un empereur allemand, dort son dernier sommeil dans la province du Rhin. Ce n'est qu'en 1814 que le roi de Prusse s'empara de ce riche pays. Auparavant, les Rhénans s'étaient librement donnés à la France... » C'est de l'histoire contre laquelle les protestations des Boches ne pourront rien.

Si, comme l'affirme l'ancien député de l'Alsace, les Rhénans manifestent leur désir d'être rattachés à la France, se seront-ils assez peu soucieux de l'intérêt de notre pays pour refuser de les entendre ?

C'est une question capitale. Si la Conférence estime impossible le retour de ces provinces à la France, il est du moins indispensable qu'on neutralise ces régions et qu'elles soient placées sous le contrôle des Alliés. C'est le moins qu'on puisse faire pour mettre Paris hors de l'atteinte des Barbares.

La crise allemande se prolonge et paraît s'aggraver. Aidés par les bolchevistes russes, les partisans de Liebknecht mènent l'assaut contre le gouvernement Ebert-Scheidemann. Les nouvelles sont contradictoires selon la source dont elles proviennent. Il semble, cependant, qu'Ebert et Scheidemann, instruits par l'exemple de Kerensky, ne s'en tiennent pas aux discours et aux appels pour désarmer les émeutiers. Ils font appel à toutes les troupes restées fidèles, ils chargent sans pitié contre les partisans du désordre et de l'anarchie.

Il est infiniment probable que le parti de l'ordre l'emportera. Il est d'ailleurs soutenu par l'immense majorité du pays, hostile au mouvement soulevé par Liebknecht. Nous devons le souhaiter. Le bolchevisme est un fléau qui vise à dévaster l'univers et les Alliés ont le devoir impérieux de suivre avec attention les événements de Berlin. Si, contre toute attente, les chambardements l'emportent en Prusse, il conviendrait, dans l'intérêt du monde, d'envisager des mesures particulièrement énergiques. Toute autre attitude compromettrait le fruit de notre victoire en nous exposant à de terribles aventures.

Le premier moyen est de venir en aide aux nations susceptibles de former une barrière contre le flot anarchiste. C'est une simple mesure de prudence. La Lithuanie, la Pologne, l'Ukraine, la Roumanie doivent être garanties contre la contagion bolcheviste. C'est notre intérêt immédiat. Il ne manquerait pas de volontaires, dans l'armée américaine surtout, qui à peu souffert de la guerre, pour constituer les contingents nécessaires à une action utile.

Seulement, comme l'écrivit Auguste Gauvain, des Débats, « notre aide risque d'être inefficace si les peuples directement intéressés ne nous aident pas, c'est-à-dire s'ils ne renoncent pas à leurs disputes intérieures pour faire bloc contre le danger commun. On constate encore de regrettables hésitations de ce sujet. Les passions de partis ne cèdent pas contre la perspective de la ruine. Les ambitions personnelles ne s'inclinent pas toutes devant le péril national. Le devoir des gouvernements alliés est de parler ferme à qui de droit. Les représentants des peuples qui orientent au secours doivent d'abord garantir l'unité de volonté de chacun de ces peuples et ensuite conclure entre eux des accords qui nous assurent qu'ils ne se feront pas la guerre entre eux après que nous les aurons sauvés. »

Dans son petit flet quotidien du Matin, Louis Forest parle des inondations, sujet d'actualité ! Il en cherche les causes et il les découvre. Si nous avons des inondations c'est parce que nous faisons de la politique ! Nous citons :

On annonce de graves inondations. Il est donc l'heure de rappeler que la France est un pays qui a besoin de grands reboisements, que chaque arbre est un frein à l'écoulement précipité des eaux et un régulateur de climat ; mais que la France est aussi un pays où chaque citoyen préfère manquer de bois pour sa maison, de charbon pour son fourneau, et préfère même se noyer dans une inondation plutôt que de renoncer au plaisir de faire de la politique. Voilà pourquoi, au lieu de reboiser, on interpellera probablement, un député fera de la surenchère et accusera l'administration imprévoyante. Après quoi, on en restera là, et si un jour un député sérieux présente un projet de reboisement, personne ne s'y intéressera, car à ce moment il n'y aura pas d'inondation, et le citoyen français sera occupé à faire, au soleil, l'ouverture de la pêche.

Simple boutade, mais qui contient une part de vérité. Seulement Louis Forest tarde. Il parle du passé. L'avenir s'annonce tout différent. La guerre aura eu ce mérite de nous initier aux douleurs de l'union sacrée et de nous inculquer l'horreur des politiciens.

C'est un avantage que le pays a, hélas ! cruellement payé ; raison de plus pour que les bons Français ne permettent pas à la politique de recommencer chez nous son œuvre dissolvante. Nous avons mieux à faire, dans l'intérêt du pays, que de faire revivre les querelles d'antan.

l'avait presque fait oublier. Vous n'osiez plus vous souvenir.

Mais, Français, la défaite, c'est le passé. Le présent, c'est la victoire.

Les cloches l'ont sonnée d'un bout de la France à l'autre.

Français, songez que vous êtes des vainqueurs.

Gabriel BONVALOT.

INFORMATIONS

La présidence du Sénat

Un groupe de sénateurs a décidé de présenter pour la présidence du Sénat la candidature de M. de Selves, sénateur de Tarn-et-Garonne.

La prolongation d'armistice n'est pas accordée

De la « Deutsche Allgemeine Zeitung ».

Le maréchal Foch a adressé au président de la commission allemande d'armistice un télégramme le prévenant que la prolongation de l'armistice, qui se termine le 17 janvier, n'a pas été agréée par les gouvernements de l'Entente.

Les plénipotentiaires, les Allemands en tête, qui ont signé les accords des 11 novembre et 13 décembre, vont donc se rencontrer à nouveau pour discuter la prolongation de l'armistice.

Le maréchal Foch propose que la rencontre ait lieu à Trèves, le 14 ou le 15 janvier, dans les mêmes conditions que précédemment.

L'exécution des clauses de l'armistice

L'Allemagne, conformément aux termes de l'armistice, doit remettre aux alliés : 865 canons lourds, 7.000 mitrailleuses, 1.000 mortiers de tranchées, 600 avions, 4.736 locomotives, 130.819 wagons et 5.000 camions-automobiles.

Un général allemand interné

Les autorités polonaises ont fait interner le général allemand Dock Polach, en représailles du bombardement de Francfort-sur-l'Oder par des avions allemands. Le gouvernement de Berlin avait demandé la libération du général, le conseil du peuple polonais a répondu en demandant que les Polonais arrêtés soient d'abord relâchés et que des garanties soient données contre le renouvellement des attaques aériennes contre le territoire polonais.

Le Chef de l'Amirauté bolcheviste est capturé

Le Morning Post dit qu'un officier de marine du Cardiff, qui bat pavillon de l'Amiral Sinclair, dans une lettre à sa famille écrit :

« Le « Calypso » a, on s'en souvient, capturé deux destroyers bolchevistes, sur un desquels était le chef de l'Amirauté bolcheviste. Celui-ci avait décidé qu'il fallait annihilier la flotte britannique de la Baltique et qu'il était homme à mettre cette décision à exécution. Lors de la capture des destroyers, lorsque leurs équipages furent rassemblés, ce personnage éminent manquait ; nous le trouvâmes sous un tas de sacs de farine, de pommes de terre et de chiffons. »

Trotski rétablit la discipline

Un général russe ayant fui de Russie pour échapper à la mobilisation bolcheviste raconte que Trotski rétablit tous les anciens règlements militaires, même les statuts disciplinaires. Les punitions corporelles, abolies sous Nicolas II, sont rétablies. Trotski confie les postes importants exclusivement au général de l'ancien régime. Il refusa la situation de général à Verkhovski, ancien ministre de la guerre sous Kerensky, lui reprochant l'ignorance de la discipline. Trotski refuse également de donner des postes aux généraux ayant perdu des batailles. Son principal auxiliaire est le général Patajog, ancien attaché militaire russe au Monténégro. Trotski passe des revues en grande tenue, à cheval. L'Académie de l'état-major compte 80 élèves.

Les Polonais à Vilna

On annonce, à la date du 9 janvier, d'après un télégramme de Varsovie, que les Polonais sont entrés à Vilna le 2 janvier.

La situation en Bohême

On mande de Berlin que des milliers d'hommes appartenant aux troupes gouvernementales continuent à arriver

La Conférence de la Paix

Un changement à noter

Parlant de la Conférence de la Paix, l'Echo de Paris écrit :

« Une remarque curieuse : la France ne sera pas représentée cette fois par des avocats ; parmi les plénipotentiaires à la Conférence il n'y en a qu'un — M. Klotz — et encore il est surtout un technicien. »

Est-ce une indication que Clemenceau veut donner au pays ? Veut-il lui prouver que la France sera mieux défendue en confiant ses intérêts à des « compétences » ?

Pourquoi pas ! Les électeurs, à leur tour, dans quelques mois, s'efforceront de constituer une Chambre qui soit l'image du pays et non une Chambre de beaux parleurs.

PROPOS D'UN FRANÇAIS

LA VISION D'UN POÈTE

Il arrive parfois que les poètes ont une vue plus juste de l'avenir que les plus judicieux hommes d'Etat.

Aux jours les plus sombres de notre histoire, lorsque l'Assemblée de Bordeaux ratifiait le douloureux traité qui mutilait la France, Victor Hugo monta à la tribune et parla avec véhémence de l'Allemagne victorieuse et de la France vaincue. Puis il s'écria :

« Mais une heure sonnera. Nous la sentons venir cette revanche prodigieuse. Nous entendons dès à présent notre triomphe avenir marcher à grands pas dans l'histoire. « Oui, dès demain la France n'aura plus qu'une pensée : se recueillir, se reposer dans la réverie redoutable d'un désespoir, reprendre des forces, se régénérer, redevenir la grande France, la France de 92, la France de l'idée et la France de l'épée. »

« Puis tout à coup, un jour elle se redressera ! Oh ! elle sera formidable. On la verra d'un bond ressaisir la Lorraine, ressaisir l'Alsace !

« Est-ce tout ? Non ! Non ! saisir — écoutez-moi — saisir Trèves, Mayence, Cologne, Coblençe... »

Et comme les exclamations étouffaient sa voix, Victor Hugo rapprit avec force : « Saisir Trèves, Mayence, Cologne, Coblençe, toute la rive gauche du Rhin. »

Les collègues de Victor Hugo écoutaient avec stupeur, il leur semblait que le poète rêvait quelque rêve insensé.

Or, Français, mes frères, le rêve du poète est devenu une réalité : la France s'est redressée, elle a ressaisi la Lorraine, elle a ressaisi l'Alsace, et ses armées victorieuses montent la garde le long du Rhin.

Français, souvenez-vous de votre histoire, et songez que depuis dix siècles la limite du Rhin a été le but ardemment poursuivi de tous les hommes d'Etat qui ont bien servi la France.

Le lourd poids de la défaite vous

Pour que les démobilisés retrouvent leur travail

Il faut que, dans les quinze jours qui suivent leur libération ils envoient à leur patron une lettre recommandée.

C'aura été une des grandes préoccupations de nos soldats, au cours de la guerre, de savoir si, après les hostilités, ils pourraient reprendre en toute sécurité leurs occupations d'avant-guerre et participer à nouveau, suivant leurs aptitudes, à la vie économique du pays.

Quelles catégories de personnes sont visées par cette loi? Pour les employeurs : toutes les administrations, offices, entreprises officielles ou particulières.

Retenez bien cela, c'est important. Dans quelles conditions le démobilisé reprendra-t-il son travail? Aux conditions qui sont en vigueur dans la maison au moment où le démobilisé y retrouve sa place.

Retenez bien cela, c'est important. Dans quelles conditions le démobilisé reprendra-t-il son travail? Aux conditions qui sont en vigueur dans la maison au moment où le démobilisé y retrouve sa place.

La loi a prévu un certain nombre de cas où l'employeur peut se soustraire à l'obligation de reprendre le démobilisé.

Il en sera ainsi lorsqu'il sera à même d'établir que sa situation est devenue telle qu'il ne peut reprendre son ancien emploi dans sa situation primitive.

Il en sera ainsi lorsqu'il sera à même d'établir que sa situation est devenue telle qu'il ne peut reprendre son ancien emploi dans sa situation primitive.

Enfin, il est permis à l'employé de dénoncer le contrat si les conditions en sont inférieures aux conditions normales et courantes.

Voilà les principales dispositions de la loi du 22 novembre 1918.

Des matières inutilisées par les poudreries

L'arrêté des fabrications de guerre laissées dans les poudreries des stocks importants de nitrate de soude, de nitrate d'ammoniaque, de cyanamide et de sulfate d'ammoniaque, dont la valeur comme agents de fertilisation est considérable.

Les services de l'armement viennent d'être autorisés par le ministre des finances à les céder au ministre de l'Agriculture.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Les produits, sont dès à présent mis sans aucune formalité administrative à la disposition des agriculteurs.

Office Départemental de Placement du Lot

Un officier démobilisé, agriculteur, connaissant la culture agricole et maraîchère, l'élevage et l'aviculture, demande un emploi de gérant de propriétés ou de régisseur.

On demande une famille d'agriculteurs pour exploiter une ferme près Luzac.

On demande une bonne sachant faire un peu de cuisine.

On demande un ou deux servantes sachant labourer.

On demande un scieur-affûteur, un charbon, des menuisiers, des tonneliers, pour Cahors.

On demande des charpentiers en fer, des ajusteurs, des riveurs, des chaudronniers, fer et cuivre, pour Bordeaux.

Les ouvriers et ouvrières de toutes professions qui cherchent du travail sont priés de s'adresser à l'Office Départemental de Placement du Lot, à la Préfecture.

Toutes les opérations de l'Office sont absolument gratuites.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 4 au 11 janvier 1919

Naissance
Leroux, Alban-Arthur, rue St-James, 8.

Publication de Mariage
Bosc Lucien, maréchal-ferrant, et Saint-Martin, Madeleine-Françoise, culottière à Valençay.

Mariages
Lacan Jean, cultivateur, et Jouffreau Marie-Louise Joséphine, lingère.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Décès
Hoet Alice-Madeleine, épouse Vandoooren, s. p., 26 ans, Hospice.

Cours de Danse et de Maintenance

Mademoiselle Bardyère a l'honneur d'informer les familles que ses Cours de Danse et de Gymnastique, interrompus pendant la guerre, reprendront le 16 janvier.

Les personnes qui désirent les suivre sont priées de se faire inscrire 14, rue Daurade.

Cours spéciaux pour les enfants.

Le Général commandant la ... Division d'Infanterie, cite à l'ordre de la Division :

« Le Pharmacien aide-major de 2^e classe, Vilas Marcel, du ... régiment d'Infanterie, Pharmacien du Régiment. Officier d'une personnalité accentuée, d'un courage tranquille et souriant. Le 1^{er} novembre 1918, sous un bombardement intense d'obus toxiques et un feu nourri de mitrailleuses qui a tué et blessé plusieurs brancardiers, a pris le commandement d'équipes de brancardiers régimentaires, assurant dans les meilleures conditions une relève particulièrement délicate. Quatre citations antérieures. »

Nos félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

Nous félicitations.

La loi sur les loyers

Le « Journal officiel » promulgue la loi modifiant la loi du 9 mars 1918 sur les loyers.

Voici le texte de l'article 1^{er} : « L'article 58 de la loi du 9 mars 1918 est complété par les dispositions suivantes : Pour les locations verbales, les locataires peuvent faire leur notification à toute époque de la location. »

Toutefois, les locataires ayant reçu congé postérieurement à la promulgation de la présente loi doivent faire leur notification au plus tard le vingtième jour après la réception du congé. »

Toutefois, les locataires ayant reçu congé postérieurement à la promulgation de la présente loi doivent faire leur notification au plus tard le vingtième jour après la réception du congé. »

Toutefois, les locataires ayant reçu congé postérieurement à la promulgation de la présente loi doivent faire leur notification au plus tard le vingtième jour après la réception du congé. »

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Sommaire du numéro du 4 janvier

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Nos réformés de Russie

De Stockholm : Les réformés français qui habitent la Russie et qui furent recueillis par les Soviets obtiennent l'autorisation de rentrer en France.

La Seine baisse

La Seine a baissé aujourd'hui de 34 centimètres. On prévoit que la décroissance continuera.

Les Yougo-Slaves MOBILISENT !

De Rome : Les Yougo-Slaves mobilisent les classes de 18 à 42 ans.

(Cette information est la confirmation de ce que nos lecteurs ont pu lire en 1^{er} page. La situation est tendue entre les Slaves et les Italiens. Ces derniers témoignent d'un impérialisme exagéré. Les Yougo-Slaves semblent prêts à relever le gant. Espérons que la Conférence mettra tout le monde d'accord. Il y a assez de sang versé.)

Paris, 13 h. 25.

La Société des Nations

Le Président du Conseil posera la question de la Société des Nations à la première séance de la Conférence internationale. Il demandera la Constitution d'une Commission d'études préparatoires. Si cette proposition est agréée, la France sera représentée dans la Commission par Léon Bourgeois.

EN MACEDOINE

De Salonique : Le Gouvernement fait commencer les travaux de voirie et de reconstruction de la ville.

Le gouvernement accorde, en outre, un secours de 20 millions aux victimes de l'invasion en Macédoine. Par tous les moyens, il tente, maintenant, de reprendre la vie économique.

Légion d'honneur

Le Journal Officiel publiera demain une très importante promotion de chevaliers de la Légion d'honneur parmi les officiers de réserve et de territoriale.

A BERLIN

De Berne : On mande de Berlin que le comité social-démocrate indépendant convoque les ouvriers à une grande réunion demain dimanche à 1 heure.

Les troupes spartakistes ont eu 52 tués et de nombreux blessés dans la récente attaque des Ecuries Centrales.

Amélioration des transports

De Londres : Les compagnies anglaises vont augmenter, au début de février, le nombre et la vitesse des trains.

En Bohême

De Bâle : Par suite du chômage dans de nombreuses villes allemandes, on signale des troubles et des émeutes. Le mouvement gréviste grandit également.

Evénements graves

De Bâle : Par suite du chômage dans de nombreuses villes allemandes, on signale des troubles et des émeutes. Le mouvement gréviste grandit également.

100.000 grévistes

De Berne : Les événements revêtent, en Wurtemberg, une gravité exceptionnelle, notamment à Stuttgart où la fusillade sévit et où la circulation des trains fut arrêtée.

REMERCIEMENTS

Les familles ALBET, DELSOL, MOLINIÉ et tous les autres parents remercient bien vivement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie et celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Monsieur Adrien ALBET
Boucher à Cahors.

Comme une barre entre les épaules!

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel que je dus renoncer à mon métier de lingère. Je ne m'en portai pas mieux.

Combien d'existences seraient sûrement débarrassées de son mal! Le 17 Janvier 1917, Mme Amanda Séry nous dit: « Voilà une dizaine d'années, je souffrais continuellement de douleurs dans le dos, j'avais comme une barre entre les épaules; on me soignait en vain pour de l'asthme; sans espoir, je me reprisais pas de mine ni de forces et étais tombée dans un état de fatigue tel

L'analyse du sol et l'emploi des engrais chimiques

L'occasion m'a été offerte de fournir quelques indications pratiques relatives à l'application des engrais chimiques et à la suite d'analyses de terres prélevées dans les vignobles de deux propriétaires de la Salanque. Ceux-ci m'ont suggéré l'idée de publier les principes fondamentaux qui doivent servir de guide aux viticulteurs soucieux d'employer leurs engrais d'une manière rationnelle.

Trop souvent, en effet, les amendements sont apportés dans l'ignorance des nécessités spéciales du sol, tandis que l'emploi des engrais pour être judicieux doit être basé sur la connaissance approfondie des terrains destinés à les recevoir.

La question des rapports entre la nature du sol et la composition des amendements doit être envisagée d'un double point de vue :

Ce sol que nous cherchons à amender, comment réagira-t-il sur les éléments que nous apportons, dans quelle mesure permettra-t-il leur assimilation ?

Ces mêmes éléments que nous jugeons indispensables à la bonne venue de notre récolte, le sol ne les contient-il pas et en quantité telle que notre rapport constitue du superflu ?

Envisageons successivement les apports d'azote, d'acide phosphorique, de potasse et de chaux.

La condition essentielle de l'utilisation raisonnée de l'azote organique, est sa transformation en azote nitrique une fois dans le sol ; transformation lente, fournissant peu à peu de petites quantités de nitrate, absorbables par les radicelles. Si la nitrification ne s'effectue pas, l'azote organique est inutile, c'est un capital qui ne rapporte aucun intérêt. Or, cette nitrification, œuvre des microorganismes, ne se produit que si les agents microbiens trouvent un terrain favorable (le terme est exact dans son double sens) : les conditions requises résident dans la porosité du sol et la présence de carbonate de chaux.

Si une terre dépourvue de calcaire est argileuse et peu perméable, inutile de lui apporter des engrais azotés qu'elle ne nitrifierait point. Quelquefois ces terres sont d'elles-mêmes richement pourvues en azote qu'elles demeurent impuissantes à transformer.

Une terre calcaire pourra nitrifier, mais alors la mutation peut s'opérer avec des rapidités différentes et qui sont sous la dépendance du degré de porosité de la terre. Or, plus le sol est perméable, sablonneux, plus la nitrification s'effectue rapidement. On tire de là une indication sur le moment où il sera convenable d'apporter l'engrais : avant l'hiver si la nitrification est lente, au printemps si elle est rapide.

Si nous envisageons la question sous le rapport de la richesse en azote nous répondrons aussitôt que

cette richesse nous importe moins que l'aptitude à la nitrification, c'est-à-dire à l'assimilation. Toutefois, au-dessous de 1 pour 100 l'utilité de l'engrais azoté paraît indiquée ; au-dessus de 2 pour 1.000 pas d'engrais azoté, mais le cas échéant faire usage d'un amendement tel que l'azote organique préexistant dans le sol puisse se nitrifier.

Un hectare de vigne, emportant chaque année de dix à quinze kilos d'acide phosphorique, il est le plus souvent nécessaire de réparer ces pertes au moyen d'engrais phosphatés. C'est seulement dans le cas exceptionnel d'une teneur supérieure à 1 pour 1.000, qu'un sol devient peu sensible à l'apport d'acide phosphorique.

La nature du sol nous fournit ici une précieuse indication sur la qualité des phosphates à employer. Il faudra éviter l'emploi des superphosphates, plus chers, chaque fois que cela sera possible, autrement dit, chaque fois que le terrain par sa nature, sera capable de lui-même, sans l'intervention préalable de la chimie de solubiliser les phosphates naturels. Inversement, il serait illusoire de donner des phosphates insolubles à un sol si celui-ci est incapable d'assurer leur assimilation.

Un terrain humique, à cause de son acidité, dissoudra par excellence les phosphates naturels, il faudra réserver les superphosphates aux terres qui utiliseraient moins bien les premiers. Les sols calcaires ou sableux, pauvres en matières organiques ne peuvent assimiler les phosphates naturels, il sera indiqué de leur apporter l'acide phosphorique sous une forme soluble, ou bien encore d'y associer les phosphates naturels à de fortes proportions de matière organique. Dans le cas particulier qui nous intéresse on peut les mélanger à des mares de raisin ; l'acidité résultant de la décomposition de ces mares, suppléera dans une certaine mesure au manque d'acidité du terrain dans le travail de dissolution des phosphates.

Les matières potassiques employées en agriculture étant toutes solubles dans l'eau, il semble qu'il suffise d'une pluie survenue après la fumure pour entraîner la potasse loin de la plante. Il en serait fatalement ainsi sans les réactions du sol qui retiennent l'engrais à l'endroit où on l'apporte. Toutefois les terrains ne se comportent pas tous de la même manière. L'argile et l'humus, pourvu qu'ils soient accompagnés d'un peu de calcaire, fixent la potasse sous forme d'un composé peu soluble, non entraîné par les eaux de pluie. Grâce à de nouvelles transformations subies par ce composé, la potasse se libère peu à peu et pénètre dans le végétal.

Ces réactions ne se produisent pas dans les sols sableux, sablo-calcaires, ou même dans les sols argileux ou humiques dépourvus de calcaire. Dans ce dernier cas, il faudra faire précéder l'emploi des sels de potasse d'un chaulage. Quant aux sols sableux, dépourvus d'argile, dépourvus

par conséquent de propriétés fixatrices, il faudra y introduire la potasse au moment où il est nécessaire que celle-ci soit assimilée et non longtemps à l'avance, comme on peut le faire avec les terrains argileux et humiques.

L'emploi des sels de potasse est toujours indiqué lorsque les sols en contiennent moins de 1 pour 1.000. Plus le dosage dépasse 1 pour 1.000, moins il est nécessaire de donner de l'engrais potassique.

La chaux, élément nutritif comme les précédents, joue en outre un rôle en tant que partie constituante de la terre. Elle en modifie les propriétés, soit en assurant dans une certaine mesure la perméabilité et l'aérobiosité, soit en permettant la nitrification, la décomposition des sels potassiques et d'ammoniaque, la neutralisation de l'humus acide.

La terre doit donc contenir de la chaux, non pas seulement parce que le végétal en renferme aussi, mais surtout parce que le calcaire apporte son concours dans l'assimilation des autres principes.

Il est impossible de donner un chiffre absolu comme dose nécessaire de calcaire, tout dépend de la nature du sol : une terre argileuse, compacte, a besoin de beaucoup de chaux pour en assurer la perméabilité. Une terre sableuse, perméable par elle-même en exigera moins.

Si un terrain est riche en matières organiques, il faut du calcaire en quantité assez importante pour saturer l'humus, sans quoi, avons-nous dit, pas de nitrification possible.

Ainsi, les composés azotés, phosphatés, potassiques et calcaires ajoutés au sol pour en améliorer les propriétés naturelles voient leur action influencée par la nature du milieu où on les apporte. Il est donc important de se laisser guider par la constitution de ce milieu si on veut faire une application à la fois efficace et économique d'engrais.

Au cours de cette revue, nécessairement rapide il a été question d'humus, d'argile, de sable, de calcaire. Ce sont les éléments constitutifs de la terre arable et on comprend maintenant la nécessité d'en connaître les proportions respectives.

Ces proportions seront données par l'analyse physico-chimique. L'interprétation des résultats de cette analyse sera pour l'agriculteur le meilleur des renseignements sur le pouvoir absorbant de ses terres ; elle lui fournira la règle pratique pour le choix des engrais et l'époque de l'année où il faut les appliquer.

L'analyse chimique du sol, complément de la précédente, indiquera les quantités d'azote, d'acide phosphorique et de potasse. Suivant la proportion de chacun de ces éléments, on verra lequel fait défaut, lequel par conséquent il faut apporter à l'exclusion de ceux dont on n'a que faire et dont l'emploi constitue une dépense sans compensation.

J. CAMO
Licencié ès sciences physiques,
Professeur suppléant
des Ecoles de Médecine.

LA HERNIE

Précautions à prendre pendant l'hiver

En toutes saisons, la hernie constitue une infirmité déplorable et inquiétante. Mais c'est en hiver surtout qu'elle devient dangereuse et vraiment intolérable.

Le froid paralyse la vigueur de l'homme, enlève aux muscles leur tonicité ; enfin la grande ennemie des hernies : la toux, courbant en deux le blessé, fait sortir la hernie qui s'échappe, finit par former une tumeur énorme et livre le hernieux aux risques mortels de l'étranglement herniaire.

Aussi, pour éviter à la fois les dangers de leur infirmité et les inconvénients de la mauvaise saison, tous les hernieux doivent porter l'appareil moderne et perfectionné par excellence : l'Appareil Pneumatique sans ressort inventé par le grand spécialiste de Paris M. A. CLAVERIE.

Seul ce merveilleux appareil, léger et agréable à porter immobilise la hernie d'une façon radicale et définitive, seul aussi, il permet aux hernieux de se livrer sans aucune crainte, aux travaux les plus violents et aux métiers les plus durs.

On sait que M. A. CLAVERIE a organisé depuis longtemps des voyages réguliers, et qu'il continue toujours à faire visiter notre contrée, au si nous conseillons vivement à nos lecteurs de rendre visite à l'éminent spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. :

Gramat, Mardi 14 janvier, Hôtel de Bordeaux.
Figeac, Mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.
CAHORS, Jeudi 16, Hôtel des Ambassadeurs.

Montauban, Samedi 18, Hôtel du Midi.
Ceintures perfectionnées et appareils CLAVERIE contre les maladies de matrices, déplacement des organes, rein mobile, ptose, obésité, varices, etc.

A. CLAVERIE, Spécialiste breveté, 234, Faubourg Saint-Martin, — Paris.

Etude de M. NUVILLE
AVUÉ A FIGEAC (LOT)

EXTRAIT d'un jugement de divorce

Assistance judiciaire.
Décision du 22 février 1917.

D'un jugement rendu par défaut au profit de M. Noël Rigal, auhergeois domicilié à Bagnac, actuellement mobilisé, demandeur, contre la dame Clémentine Lapié, sans profession, épouse de dit Rigal, domiciliée à Bagnac, défenderesse, par le tribunal civil de Figeac, le vingt-six juillet mil neuf cent dix-huit, enregistré et signifié à la dite dame Lapié par exploit de M. Vaysselles, huissier commis, en date du trente-un décembre dernier, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Rigal-Lapié au profit du mari et aux torts et griefs de la femme ».

La présente insertion est faite conformément à l'article 247 § 3 C. C. et en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Figeac en date du huit janvier mil neuf cent dix-neuf.

Loco M. NUVILLE, son suppléant.
PERES avocat.

BIBLIOGRAPHIE

« La Femme et l'Enfant »
Sommaire du n° 5 (15 décembre 1918
(Numéro de Noël))

Pour gagner beaucoup, il faut produire beaucoup. D. J. Bertillon.
Noël d'Alsace. Jeanne et Frédéric Regamey.

Propos interrompus : Le culte de « l'apéro ». Curonsky.
La famille, Paul Doumer.
Le ménage d'Odette (suite). Colette Yver.
Edmond Rostand. Paul Chauvin.
« Fécondité » (Extraits). Emile Zola.
Courrier de quinzaine. G. G. Rose-Gondin.
Instruction et éducation. Bias.
Le Taylorisme. P. Vauclin.

LE COIN DES MAMANS
Le divin mot (Chanson de Noël). Xavier Privas.
L'allaitement au sein dans la classe ouvrière. Dr Weil-Halle.

DE TOUT UN PEU
La reproduction à l'école des Adultes. Antonin Meyniel.
Nous apprenons l'Anglais (4^e leçon fin et commencement de la 5^e leçon). G. Hickman.

ECONOMIE MÉNAGÈRE
La table de famille : Recettes. Conseils d'expérience et de défense contre la vie chère.

ECONOMIE DOMESTIQUE
La maison : Recettes d'hygiène et d'entretien.
Soins d'hygiène et de beauté : soins de la bouche, par Mme Comole-Sue.

LA PHARMACIE DE FAMILLE
Petite correspondance.
Administration : 20 rue de Tournon, Paris (VI^e).

HERNIES

HERNIE DU JURY et HORS SOUSCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, le réduit et le fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, Monsieur GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :
Figeac 15 janvier, Hôtel des Voyageurs.
Mauris 16, Hôtel du Commerce.
Vayrac 17, Hôtel Delmon Germain.
Cahors 18, Hôtel de l'Europe.

Brochure franco sur demande. Ceintures Ventrières pour déplacements de tous organes.

Demande d'emploi

Femme seule 45 ans, demande place bonne à tout faire — (Cahors en environs). — S'adresser au bureau du Journal.

CONSTIPÉS !

si vous avez
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE
LES
PILULES DUPUIS
Laxatives, Antigliresues, Antibiliaires, Dépuratives.
ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ
Elles ne donnent jamais de coliques parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et produisent toujours de l'effet.

UNE ou DEUX PILULES DUPUIS

prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.

SE MÉFIER DES INIMITATIONS CONTREFAÇONS ET IMITATIONS
Il faut exiger dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (100 comptés)
portant une étiquette rouge (marque déposée) sur
le couvercle et les mots "Dupuis Lilla"
imprimés en noir sur chaque
pilule de couleur rouge.

AVANCES sur tous titres Français et Etrangers, 90 0/0 de la valeur, 6 0/0 l'an. Ouverture de CREDIT sur toutes garanties. J. LIMBOR, Banquier, 19, rue de Milan, PARIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

AVIS

DEMANDE EN EXTENSION D'UNE CONCESSION DE MINES

Par une pétition en date du 31 Août 1918, régularisée le 3 Octobre 1918, M. HILL, Joseph-Albert, sujet anglais, faisant élection de domicile à Paris, rue Boissy d'Anglas, N° 11, sollicite une extension de sa concession de houille de CARDAILLAC, communes de CARDAILLAC et de Ste-COLOMBE, arrondissement de Figeac.

Cette extension, située également sur le territoire des communes de CARDAILLAC et de Ste-COLOMBE, serait limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord, par une ligne droite allant du point H, angle Nord-Ouest du bâtiment de Doumergues, appartenant à M. Poujade, section A, n° 64 de la commune de Sainte-Colombe, au point G, angle Sud-Est de la maison Fabre, au hameau de Bezermes, n° 34 section D du plan cadastral de la commune de Sainte-Colombe ;

A l'Ouest, par une ligne droite allant du point G, ci-dessus défini, au point C, angle Nord-Est de la maison Delrieu, au hameau de Lacombe, n° 16, section C du plan cadastral de la commune de Cardaillac ;

Au Sud : 1° par une ligne droite allant du point C, ci-dessus défini, au point B, angle Nord-Ouest de la maison Bordes, au hameau de Fonserville, n° 173, section C du plan cadastral de la commune de Cardaillac ;

2° par une ligne droite allant du point B, ci-dessus défini, au point A de rencontre de la ligne séparative des communes de Cardaillac et de Saint-Perdoux, avec la route de Bouqueyroux à Viazac ;

3° par la limite séparative des communes de Cardaillac et de Saint-Perdoux, du point A, ci-dessus défini, au point N, ci-dessus défini, au point H de départ.

Les dites limites renfermant une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés, dix-huit hectares (4 kq. 18 ha.).

Le périmètre de la concession étendue serait limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord, par une ligne droite allant du point H, angle Nord-Ouest du bâtiment de Doumergues, appartenant à M. Poujade, section A, n° 64, du plan cadastral de la commune de Sainte-Colombe au point G, angle Sud-Est de la maison Fabre, au hameau de Bezermes, n° 34, section D, du plan cadastral de la même commune ;

Au Nord-Ouest, par une ligne droite allant du point G, ci-dessus défini, au point F de rencontre de la rive gauche du ruisseau du Drauzou avec la rive gauche du ruisseau d'Aridès ;

A l'Ouest, par la rive gauche du ruisseau de Drauzou, depuis le point F, ci-dessus défini, jusqu'au point E de rencontre de cette rive gauche avec la ligne droite menée du point D, angle Sud-Ouest de la maison Cros, au hameau de Braze, n° 451, section C, du plan cadastral de la commune de Cardaillac, à l'angle Nord-Ouest de la maison Chevalier, au hameau de Cabinet, n° 644, section A du même plan, et prolongée jusqu'au ruisseau du Drauzou ;

Au Sud : 1° par une ligne droite E D, ci-dessus définie ; 2° par une ligne droite D C, partant du point D, ci-dessus défini et aboutissant au point C, angle Nord-Est de la maison Delrieu, au hameau de Lacombe, n° 16, section C du plan cadastral de la commune de Cardaillac ; 3° par une ligne droite C B, partant du point C, ci-dessus défini et aboutissant au point B, angle Nord-Ouest de la maison Bordes, au hameau de Fonserville, n° 173, section C du plan cadastral de la commune de Cardaillac ; 4° par une ligne droite B A, partant du point B, ci-dessus défini et aboutissant au point A, ou la limite séparative des communes de Cardaillac et de Saint-Perdoux, rencontre la route de Bouqueyroux à Viazac ; 5° par la limite séparative des communes de Cardaillac et de Saint-Perdoux, depuis le point A, ci-dessus défini, jusqu'au point N, ou cette limite rencontre le ruisseau de Berbérou ; la ligne D C B A N étant commune avec la concession de houille du Soulié, étendue par décret du 14 Avril 1892 ;

Au Nord-Est, enfin, par une ligne droite allant du point N, ci-dessus défini, au point H de départ.

Les dites limites renfermant une

étendue superficielle de sept kilomètres carrés, soixante-quatorze hectares (7 kq. 74 ha.).

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension sollicitée une redevance annuelle de dix centimes (0 fr. 10) par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le Préfet du département du Lot, Vu la loi du 21 Avril 1810, modifiée par la loi du 27 Juillet 1880, ARRÊTE :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 14 décembre 1918 au 15 février 1919, à Cardaillac, Ste-Colombe, Figeac et Cahors.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré, deux fois et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le Journal Officiel.

Il sera, en outre, adressé au Préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris (VIII^e arrondissement), où est situé le domicile élu par le pétitionnaire.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la Préfecture (1^{re} Division), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande pourrait donner lieu.

A Cahors, le 3 décembre 1918.
Le Préfet,
Cl. BONHOURE.

aperçut son père, l'honnête et bon Gerbier, affalé sur une chaise, au pied du petit lit, dans une immobilité lugubre et pleurant.

Le médecin était penché sur la petite malade. Pour approcher de lui, on devait marcher sur des linges ensanglantés, rougis d'un liquide clair, vermeil.

Des cuvettes, des instruments de chirurgie encombraient une table.

Enfin, Madeleine aperçut le visage de celle qu'elle aimait comme une sœur et comme une petite fille à la fois.

Simonne lui tendit les bras.
Elle était pâle et son petit visage crispé par la souffrance et pourtant éclairé d'un sourire semblait celui d'un ange que l'on eût torturé.

— Grande sœur, ce n'est rien, s'écria-t-elle ; ce n'est rien je te dis. Je ne souffre pas et je ne veux pas que tu pleures. Embrasse-moi, embrasse-moi bien fort, j'ai failli ne plus te revoir. Oh comme j'ai eu peur, quel bruit ! quel épouvantable fracas ! Toutes les vitres de l'école sont brisées.

Oh que mon frère a bien fait de partir avec les soldats.

Il me vengera, Henry aussi ; je jouais je ne faisais point de mal...

Le médecin ordonna à l'enfant de ne plus parler. Il venait d'opérer un pansement sommaire en attendant l'arrivée d'un chirurgien de la ville auquel il avait fait adresser une dé-

pêche.

La jambe gauche de l'enfant était fracturée, des parcelles du fémur s'étaient logées dans la chair broyée et l'amputation allait être nécessaire.

A chaque instant, la petite martyre s'évanouissait et quand elle venait à elle, le délire lui faisait balbutier des paroles qui crevaient le cœur des assistants.

— Ils ont voulu me nuire, comme les petits enfants de Belgique ; mais j'ai de la chance, moi ; ils ne m'ont pas crevé les yeux ; ils ne m'ont pas coupé les deux mains ; et puis, c'est bien fait, ils ne m'ont pas fait mal, je n'ai rien senti...

Elle s'interrompait un instant et, d'une voix plus faible reprenait :

— Ils n'ont donc pas de petits enfants eux ? Il n'y a donc pas de papa parmi eux ? Gare à eux, quand mon Albert sera grand ; mais je lui recommanderai de ne faire du mal qu'aux plus méchants, à ceux qui ont torturé les petits Belges.

Deux heures après ces événements, l'automobile du chirurgien de la ville stoppait devant la maison du serrurier. En un instant il eut débarrassé sa trousse et revêtu une longue blouse de toile blanche.

Il avait jugé que l'enfant n'était pas transportable, à cause de la grande quantité de sang qu'elle avait perdue et qu'il fallait une immédiate intervention.

La chambre de la blessée fut évacuée. Un matelas recouvert d'une housse et d'un drap fut disposé sur une table, dans la pièce voisine de celle occupée par l'enfant ; des draps blancs furent tendus autour de la chambre, puis un des aides de l'opérateur prépara le chloroforme.

Le chirurgien, un géant au visage empreint de douceur et de bonté s'était approché de Simonne en souriant et en la rassurant.

— Ce ne sera rien et si elle est bien sage, cette petite fille, je lui rapportera demain une belle poupée, aussi grande qu'elle.

Les médecins et les aides demeurèrent seuls, commencèrent les préparatifs : flambement des outils, débouchage des litres de liquide antiseptique, nettoyage de leurs mains au savon avant de les tremper dans un bain d'alcool.

Pendant plus d'une heure, Gerbier et sa fille attendirent la fin de cette douloureuse épreuve dans la salle basse de la maison.

Tout à coup la porte de la chambre de Simonne s'ouvrit doucement, les hommes en descendirent en parlant à voix basse et firent des recommandations à une garde qui avait été amenée de l'hôpital de la ville par le chirurgien lui-même.

Sur son petit lit, Simonne venait d'être doucement remplacée. Elle était encore sous l'empire du chloroforme et demeurait inerte, immobile et blanche comme une petite morte, il

fallait l'examiner attentivement pour remarquer qu'elle respirait encore.

L'infirmière s'assit près d'elle, à son chevet, prit une petite main pour consulter le pouls, pendant que les médecins dans la chambre voisine changeaient de costumes.

Efondrée, Madeleine s'était assise auprès de la garde en attendant le retour à la vie de cette frêle chose mutilée, fragile comme un oiseau, qu'était sa petite Simonne.

Bientôt, l'enfant ouvrit les yeux.

Elle ne se souvenait plus de la terrible épreuve qu'elle avait subie. La présence auprès d'elle d'une garde-malade la rappela à la triste réalité.

D'une voix qui n'était qu'un faible vagissement elle murmura :

— Tu sais, Madeleine, je n'ai pas de mal, je ne sens plus rien. Est-ce qu'on m'a coupé ma jambe ? Tu ne réponds pas, c'est qu'on me l'a coupée.

Elle repoussera n'est-ce pas ? si elle ne repousse pas, cela ne fera rien, je veux être couturière quand je serai grande et les couturières travaillent assises ; on ne remarquera pas que je suis estropiée.

La garde lui enjoignit de ne pas parler pour éviter les nausées du chloroforme et recommanda à Madeleine de descendre.

Devant la petite maison paisible d'autrefois, la foule demeurait asssemblée.

Tout le monde attendait des nou-

velles de la chèvre blessée. Les heureuses mamans d'une petite fille de l'âge de Simonne pleuraient à la seule pensée qu'un pareil malheur aurait pu fondre sur leur enfant.

Tout à coup, une voiture arriva au grand galop de deux bons vieux chevaux en sueur qui, depuis longtemps, n'avaient pas eu l'occasion de fournir un pareil effort.

Mlle Elisabeth de Fontanes descendit de la voiture, répondit aux saluts qu'on lui adressait et franchit les escaliers qui conduisaient à la chambre de l'enfant.

Elle se pencha sur le lit, embrassa la petite main de la blessée en la félicitant de son grand courage.

— J'ai su, ma petite Simonne, lui dit-elle, que vous étiez très brave, que vous aviez fait preuve d'un grand sang-froid. Vous avez fait l'admiration de toutes vos petites amies ; mais je sais aussi que ces petites amies ont senti redoubler la tendresse qu'elles vous portaient.

Je viendrai vous voir chaque jour. Si quelque chose peut vous faire plaisir, si vous désirez un jouet, une faveur, dites-le moi et je ferai en sorte que votre vœu soit exaucé.

— Mademoiselle, répondit l'enfant, je vous remercie de vous être dérangée pour moi, pour si peu de chose et puisque vous voulez bien m'accorder tout ce que je vous demanderais, puisque je vois que vous avez tous les pouvoirs, comme une bonne

fé. Je vous demanderai de vouloir bien faire entendre raison à mon papa Gerbier et à Madeleine au sujet du départ de mon frère. Ils ne font que pleurer. Expliquez-leur, Mademoiselle, que mon Albert reviendra et qu'il a bien fait d'aller combattre les méchants qui veulent faire du mal aux petits enfants de France.

Mademoiselle de Fontanes promit à la chèvre mignonne tout ce qu'elle voulait, lui fit apporter des fruits et des bonbons qui étaient dans sa voiture et porta l'expression de sa sympathie attristée au serrurier et à sa fille.

Elle leur parla longuement ; se mit à leur service, les supplia d'exiger d'elle et de son grand-père tout ce qui pourrait leur être agréable.

— Mon grand-père connaît depuis longtemps la réputation de probité et d'honnêteté qui s'est attachée au nom des Gerbier, dit-elle ; il viendra lui-même vous apporter à tous l'assurance de son affectueux intérêt aussitôt que les grands problèmes qui passionnent en ce moment le parlement lui laisseront le plus léger loisir.

(A Suivre).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT